

**BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES**  
**À LA CHARGE DU VENDEUR**  
SAUF EXCEPTION FAITE SUR LES SUCCESSIONS  
(Prix maximum – Arrêté du 26 janvier 2022)

**BAREME TRANSACTION**

**Habitation :**

Prix de vente	Honoraires habitation
Jusqu'à 100 000 €	9% TTC
De 100 001 € à 200 000 €	8% TTC
De 200 000 € à 300 000 €	7% TTC
Au-delà de 300 001 €	6% TTC

**Parking :** 3 000€ TTC

**Terrain :** 10% TTC du prix de vente du terrain

**Viager / nue-propriété avec usufruit :** 10% TTC du prix de vente

**Fonds de commerces :** 10% TTC du prix de vente

**BAREME LOCATION**

• **Appartements (locations nues ou meublées) :**

1 mois de loyer charges incluses à charge bailleur et 15€/m<sup>2</sup> à charge locataire se décomposant de la manière suivante :

- Honoraires d'entremise et de négociation : 1 mois de loyer ttc charges incluses à la charge exclusive du bailleur (moins 15€ ttc par m<sup>2</sup> de surface habitable)
- Honoraires de visites, constitution des dossiers et rédaction du bail : 24€ ttc par m<sup>2</sup> de surface habitable partagés entre le locataire et le bailleur.
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 6€ ttc par m<sup>2</sup> de surface habitable partagés entre le locataire et le bailleur.
- Avenant au bail pour changement de colocataire : 10€ ttc par m<sup>2</sup> à la charge du colocataire entrant.

• **Boutiques et murs commerciaux :**

- Honoraires de négociation et de rédaction de bail : 10 % ttc du loyer charges comprises de la 1ère période triennale de location à la charge exclusive du locataire

• **Parkings :**

- Honoraires de négociation et de rédaction de bail : 2 mois de loyer ttc et charges comprises partagés entre le bailleur et le locataire

**BAREME GESTION LOCATIVE**

Gestion courante (charge bailleur)	7,2% TTC
Forfait administrative (charge bailleur)	10€ TTC
Aide à la déclaration fiscale	90€ TTC
Forfait pour expertise, sinistres, suivi de dossiers ect	200€ TTC
...	
Honoraires suivi travaux	200€ TTC

Barème applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2025